



COMPTE-RENDU

Etabli le : 15/11/2016

Par : Hélène UDO

Référence : CR_PNAZH_Nouvelle-Caledonie_07112016

GTH ZONES HUMIDES - PACIFIQUE

07.11.2016

Participants :	APIKAOUA Isidore (SOS Mangroves) BAILLON Nathalie (CEN) CONNAN Franck (DAFE) GARNIER Dominique (DENV Province Sud) HAOUE Selma (Conservation International) JUNCKER Matthieu (ŒIL) LORFANFANT Monik (SOS Mangroves) LOUBERSAC Gabrielle (CEN) SENE Marie-Christine (SOS Mangroves) TANGUY Vincent (Endemia) UDO Hélène (MNHN)
Diffusion élargie :	BRONDEAU Alain (Conservatoire du littoral) FERRERE Ghislaine (DEB) Membres des Gth ZH et du GNMH
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation du contexte historique du plan national d'actions en faveur des milieux humides2. Présentation du fonctionnement du groupe thématique outre-mer3. Discussion sur les six axes du plan, focus sur les thématiques concernant le Pacifique et plus particulièrement la Nouvelle-Calédonie

Introduction

Le plan national d'action en faveur des milieux humides est le troisième à voir le jour :

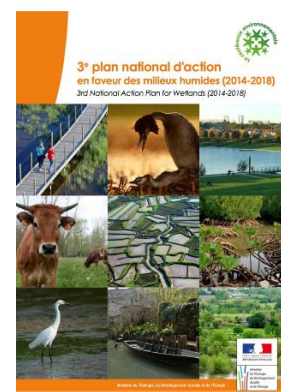
- 1^{er} plan : 1995-2000
- 2^{ème} plan : 2010-2012/2013
- 3^{ème} plan : 2014- 2018

Les deux premiers plans n'ont que très peu concerné l'outre-mer, si ce n'est la création du pôle relai zones humides et mangroves d'outre-mer en 2012.

La gouvernance du plan est assurée par le GNMH (groupe national milieux humides), qui s'appuie sur six groupes thématiques :

- Agriculture
- Aménagement du territoire
- Connaissance
- Urbanisme
- CESP (Communication éducation sensibilisation participation)
- Outre-mer

Les deux derniers groupes (CESP et outre-mer) sont transversaux.



Le 3^{ème} plan est découpé en six axes :

- **Axe 1 (actions 1-5)** : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement
- **Axe 2 (actions 6-12)** : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
- **Axe 3 (actions 13-17)** : Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides
- **Axe 4 (actions 18-31)** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace
- **Axe 5 (actions 32-49)** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides
- **Axe 6 (actions 50-52)** : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Le groupe thématique outre-mer est animé par Alain Brondeau (Conservatoire du littoral) et Hélène Udo (MNHN), avec une organisation par bassin.



Une réunion est prévue par grand bassin une fois par an si possible, et cette réunion physique sera complétée si besoin par des échanges de mails, en cas d'actualités urgente par exemple.

Le groupe national qui se tient habituellement mi-décembre pourra avoir lieu début janvier 2017 (date non définie).

Objectifs pour fin 2016 :

- Avoir des groupes complets, représentatifs et fonctionnels
- Avoir un tableau de bord de suivi de l'ensemble des actions à jour
- Faire un retour complet au GNMH de décembre (avec une éventuelle représentation des acteurs de l'outre-mer ?)

Objectif d'ici fin 2018 :

- Assurer le suivi de l'ensemble des actions du plan concernant l'outre-mer
- Etre force de propositions pour de nouvelles actions (à intégrer dans le plan actuel ou dans le 4^{ème} plan)
- Faire un retour complet au GNMH chaque année

Ressources en ligne : <http://pnmh.espaces-naturels.fr>

Compte-rendu des échanges

Axe n°1	Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement
Action 1 Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France et Action 1 bis Label Ville Ramsar	
Discussion	<p>Il n'y a pas d'autres sites Ramsar envisagé en Nouvelle-Calédonie. D'une part car actuellement, le délai entre la demande de classement et l'élaboration d'un plan de gestion est très important et demande donc un important travail. Et d'autre part six zones marines représentant l'ensemble de la diversité des récifs et écosystèmes associés sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO (voir http://whc.unesco.org/fr/list/1115) depuis 2008.</p> <p>De plus, le projet INTEGRE (INitiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), qui est un projet de développement durable commun aux quatre Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) européens du Pacifique, est un projet qui vient renforcer les démarches de gestion participatives et intégrées en cours dans le cadre de la démarche UNESCO sur les trois sites pilotes calédoniens : le Grand Sud calédonien, Ouvéa Beautemps-Beaupré et la Zone côtière Nord Est (voir http://integre.spc.int/). Des sites pilotes sont aussi identifiés dans les autres territoires (2 à Wallis et Futuna, 3 en Polynésie française et 1 à Pitcairn).</p> <p>A Wallis, un site est identifié comme candidat au classement Ramsar. Il s'agit d'une zone de tarodière.</p> <p>La ville de Nouméa pourrait être candidate pour le label « Ville Ramsar », ce qui serait un avantage supplémentaire pour le tourisme notamment.</p>
A faire	<p>Informers les Provinces de la charte du label Ville Ramsar</p> <p>Obtenir des informations sur le site Ramsar envisagé à Wallis et proposer des idées similaires dans les autres outre-mer (Mayotte ?).</p>
Action 2 Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides	
Discussion	<p>Les vingt « Objectifs d'Aïchi » constituent le nouveau "Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020" pour la planète, adopté en 2010.</p> <p>L'objectif 15 est : « D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification. »</p> <p>La Nouvelle-Calédonie est concernée par les objectifs d'Aïchi, mais avec les transferts des compétences, c'est au dispositif local d'identifier et de mener les actions.</p> <p>Actions en Nouvelle-Calédonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a des restaurations des mangroves (reboisement via des propagules récupérées, retrait des déchets, surveillance de la qualité des rejets, ...). Un suivi est effectué sur les parcelles ; • Il y a des mesures de compensation (Mont-Dore par exemple) ; • Suivi physico chimique des cours d'eau dans le sud pour suivre l'impact de l'activité minière. Il n'y a pas de mesures compensatoires sur les cours d'eau. • Action de restaurations des berges de cours d'eau, pris en charge par la Province Sud. Egalement sur la côte Est, en rapport avec les captages notamment.

	A l'origine des actions de restauration : parfois les institutions, mais très souvent pris en charge par les associations
Action 5 Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne	
Discussion	Il y a très peu d'oiseaux migrateurs dans les zones humides de Nouvelle-Calédonie, d'ailleurs ce n'est pas un critère qui a été retenu pour le classement Ramsar du site des lacs du Sud.
Axe n°2	Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
Action 6 : Développer l'Observatoire national des milieux humides	
Discussion	Il y a eu une sollicitation des provinces et la Nouvelle-Calédonie a contribué pour certains indicateurs de l'ONB (recouvrement récifs, tortues marines), mais a priori elle n'a pas été sollicitée sur les milieux humides.
A faire	Voir avec Luc Mauchamp les sollicitations pour l'outre-mer et les retours (effectués et attendus).
Action 7 : Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaire locaux des zones humides	
Discussion	Il y a des inventaires et des cartographies des zones humides, notamment l'atlas des mangroves (voir http://www.oeil.nc/cdrn/index.php/resource/bibliographie/view/166)
A faire	Voir sur le site du gouvernement les cartographies disponibles (lien ?)
Action 8 : Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides	
Discussion	Une évaluation des services rendus a été réalisée dans le cadre du classement du site des lacs du Sud en zone Ramsar. C'est une étude controversée, le sujet a été abordé lors des ateliers participatifs de Ramsar en octobre 2016. Un problème majeur est que tout le monde n'a pas la même définition des zones humides, il n'y a pas de consensus. En revanche, des évaluations ont été menées pour certaines mangroves dans d'autres pays, montrant notamment le fort impact bénéfique pour la protection des villes (limite de l'érosion et des inondations).
A faire	Retrouver l'évaluation faite et la transmettre au groupe EFSE qui assure cette action pour le national.
Action 9 : Bancariser les inventaires de zones humides	
	Il n'y a pas de bancarisation des inventaires de zones humides imposée par la réglementation locale. Certains outils se sont développés en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, la bancarisation des macro-invertébrés se fait via un outil développé par l'Œil, outil qui s'est imposé au fur et à mesure aux différents opérateurs (logiciel Hydrobio). Un outil similaire est en cours de développement pour la bancarisation des poissons (objectif fin d'année prochaine), dont des inventaires sont déjà existants (reprise des données historiques) Il serait également intéressant de bancariser les données sur les crevettes car elles constituent le début de la chaîne alimentaire. Concernant la flore, des inventaires existent (voir http://endemia.nc/) Le risque d'extinction de chacune de ces espèces est précisé. Toutefois, les espèces des zones humides et des mangroves sont peu étudiées. Seulement une centaine d'espèces sont spécifiques des zones humides (98 espèces inféodées (flore vasculaire) aux mangroves et zones halophiles dont 40 espèces endémiques aux zones humides terrestres (hors mangrove)), il serait donc intéressant de monter un groupe spécifique pour travailler sur ces milieux.
A faire	Faire le lien entre l'Œil et l'Onema pour le développement d'un outil pour la bancarisation des données poissons (passage de WAMA à ASPE). Mener une réflexion sur la constitution d'un groupe spécifique aux espèces de la flore inféodées aux milieux humides pour augmenter la connaissance sur ces espèces (voir avec Endemia).
Action 10 : Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides	
Discussion	Un travail sur les indices biotiques est réalisé par plusieurs acteurs (Province, Davar et Œil). Après une dizaine d'années, il faut faire évoluer les indices.

	Un indicateur scientifique sur les diatomées a été mis en place l'année dernière, grâce à un travail avec l'Irstea (voir http://www.oeil.nc/cdrn/index.php/resource/bibliographie/view/5534)
A faire	Rencontre prévue avec Stéphanie Hudin (CEN Orléans) en décembre : lui demander de préciser le contexte de l'action, notamment sur l'intégration ou non des récifs dans la question, car en fonction de la réponse, les éléments sont très différents. Prévoir un accompagnement pour la mise en œuvre de cette action dans les territoires. Faire le lien avec l'Onema et le travail réalisé sur les indices en outre-mer.
Action 11 : Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction	
Discussion	Concernant le volet b « Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides », une méthode est en cours de développement sur la compensation en milieu terrestre (outil de calcul des mesures compensatoires).
Action 12 : Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides	
Discussion	En Nouvelle-Calédonie, il y a de nombreux programmes de recherche, notamment sur les récifs. Il y a un travail de valorisation. En ce moment également, il y a l'expédition de la Planète Revisitée (voir http://nouvellecaledonie.laplaneterevisitee.org/) A noter également une valorisation effective du travail sur les diatomées vers les bureaux d'étude.
Axe n°3	Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides
Action 13 : Mettre en œuvre les programmes de mesure des SDAGE visant à préserver et restaurer les fonctions des milieux humides, utiles à la qualité des masses d'eau	
Discussion	Il y a un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à Wallis. Concernant l'île de Wallis, les milieux correspondant à la définition de zones humides telle que définit dans la loi sur l'eau de 1992 sont les tarodières, les abords des sources, les mangroves (marais sanglants) et les berges des lacs de dépression. Ces milieux sont pris en compte dans le SAGE. (Voir https://www.researchgate.net/publication/300285849_Schema_d'Amenagement_et_de_Gestion_des_Eaux_de_Wallis) Il y a également un projet de SAGE à Futuna. Il n'y a pas d'équivalent en Nouvelle-Calédonie.
A faire	Valoriser le travail réalisé à Wallis et la démarche en cours à Futuna sur la plateforme nationale des SAGE http://www.gesteau.eaufrance.fr/ Prendre contact avec Pascal Irz.
Action 16 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer	
Discussion	Les milieux humides sont déjà pris en compte dans la gouvernance de la biodiversité de Nouvelle-Calédonie. Ainsi, il est possible de retrouver dans les codes de l'environnement des différentes Provinces : <ul style="list-style-type: none"> - Une liste des espèces protégées pour le milieu marin ; - Une liste des écosystèmes protégés (Province Sud). Il y a également une stratégie espèces envahissantes. A voir également, le travail sur les profils d'écosystèmes (projet BEST III avec CI). En revanche il n'y a pas de déclinaison de la SNB nationale car la compétence relève des provinces. Des stratégies provinciales existent.
A faire	Compiler les stratégies provinciales existantes et y identifier la prise en compte des milieux humides.

Axe n°4	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace
Axe 4.1 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles	
Discussion	<p>Il y a des lycées agricoles, des CFPPA. Des formations agricoles sont dispensées en Nouvelle-Calédonie, avec une sensibilisation aux milieux humides.</p> <p>Quid de l'aquaculture (crevettes) qui n'est pas cité dans le PNAMH. Des études ont été faites sur les effluents et il y a une sensibilisation des agriculteurs à ce sujet. De plus, il n'y a aucune destruction de mangrove pour la construction des équipements nécessaires à l'aquaculture.</p> <p>Le bétail pâture dans les mangroves et cela a un impact sur le milieu.</p>
A faire	<p>Contacteur Olivier Grzelak, chef du Service de la Formation Agricole à la DAFE</p> <p>Contacteur également la DAVAR au sujet du pâturage en mangrove.</p>
Axe 4.2 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace	
Discussion	<p>C'est la sécurité civile qui assure le suivi du plan de prévention des inondations. Il existe une carte des zones inondables.</p> <p>L'Observatoire du Littoral de Nouvelle Calédonie (OBLIC) est né en 2013 d'une volonté commune d'améliorer la connaissance sur l'évolution des littoraux. Il se positionne comme un outil d'aide à la décision et à la gestion de ce milieu. (Voir https://dimenc.gouv.nc/geologie/observatoire-du-littoral-de-nouvelle-caledonie-oblic)</p> <p>Une fédération de chasse est présente en Nouvelle-Calédonie (http://www.ffcnc.nc/), mais il n'y a pas de chasse en milieux humides, il n'y a pas de chasse de gibier d'eau. L'impact est indirect. Les chasseurs réalisent des actions de régulation des cerfs, ils sont rémunérés dans le cadre de convention avec les collectivités, mais ils font de la chasse de loisirs. Leur action n'est pas suffisante actuellement.</p>
A faire	<p>Contacteur la sécurité civile pour avoir des informations sur le plan de prévention des inondations mis en place.</p>
Axe n°5	Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides
Axe 5.1 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée	
Discussion	<p>Il existe des supports sur les zones humides à destination des scolaires mais pas à destination des élus, hors il y a un réel besoin de sensibilisation des élus sur ce sujet. A priori cette action est également prévue dans le cadre d'Ifrecor.</p> <p>Concernant le Grand prix « milieux humides et urbanisation », la ville de Nouméa serait pertinente pour participer. Voir pour info le palmarès de la 1^{ère} édition qui a eu lieu en 2011 et auquel 32 collectivités de métropole ont candidaté : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/palmares_grand_prix.pdf</p> <p>Un état des lieux des conflits d'usages a été fait par SOS mangroves. Le problème est de savoir qui prend la suite des actions en main. Il pourrait être intéressant d'organiser un atelier outre-mer à ce sujet. Voir avec le Cerema.</p> <p>Un éco quartier a été prévu à Nouméa, il s'agit du quartier de Sakamoto (zone de 27 hectares situés en centre-ville). Un des objectifs du projet est de préserver et recréer des milieux naturels pour contribuer à la biodiversité, toutefois les milieux humides ne sont pas ciblés. La charte de labellisation de l'éco quartier a été signée en 2014. A ce jour, l'éco quartier est encore à l'état de projet.</p> <p>Voir http://www.noumea.nc/vivre-noumea/les-grands-projets/leco-quartier-de-sakamoto</p>

	<p>En Nouvelle-Calédonie, les communes élaborent des Plan d'urbanisme directeur (PUD). De plus, le Grand Nouméa s'est doté d'un Schéma de cohérence de l'agglomération de Nouméa (SCAN) tandis qu'en Province Nord il existe un projet urbain Voh Koné Pouembout (VKP). Les PUD prennent en compte les milieux humides. Certains PUD sont encore en cours d'élaboration, tandis que d'autres sont en cours de révision. Le CEN ainsi que la DAFE sont d'ailleurs consultés dans ce contexte, ce qui renforce de plus en plus la prise en compte des milieux naturels.</p>
A faire	<p>Informé de l'organisation du futur Grand Prix et préciser les éventuelles récompenses. Contacter la ville de Nouméa pour obtenir des informations sur l'éco quartier (quid des milieux humides ? des systèmes d'épuration mis en place ?).</p>
Axe 5.2 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outremer .	
Discussion	<p>Le groupe supporte l'idée de renommer cet axe en « Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone récifale et milieux associés ».</p> <p>Le contexte régional est très fort dans le Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, il y a le Parc naturel de la Mer de Corail, dont le périmètre permet d'assurer le lien avec les politiques menées par les provinces et les pays voisins.</p> <p>L'action 43 du PNMH en l'état ne concerne pas la Nouvelle-Calédonie puisque le Conservatoire du Littoral n'est pas présent. Toutefois, la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, dans son article 113, fixe comme objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions territorialisé de protection de 55 000 hectares de mangroves d'ici à 2020. Il faudrait donc mettre à jour cette action.</p> <p>Concernant l'existence du pôle relais, les acteurs de Nouvelle-Calédonie font savoir qu'il est très positif que l'ancrage du pôle soit dans un territoire d'outre-mer, c'est quelque chose d'apprécié.</p>
A faire	<p>Article 113 : la Nouvelle-Calédonie est-elle visée par l'objectif ?</p>
Axe 5.3 Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires	
Discussion	<p>Il y a un manque de connaissance sur les espèces amphihalines (équi. : amphidromes) de Nouvelle-Calédonie, sur leur cycle de vie. Une étude a été lancée sur la génétique, pour étudier la connectivité entre les populations de poissons (en lien avec la Province Sud et le CCCE).</p> <p>Il existe également un atlas des poissons, réalisé il y a une dizaine d'années par le MNHN (voir http://sciencepress.mnhn.fr/fr/collections/patrimoines-naturels/atlas-des-poissons-et-des-crustaces-d-eau-douce-de-nouvelle-caledonie)</p>
A faire	<p>Faire le lien avec les thèses de Lou Frotté (Antilles) et Raphael Lagarde (Réunion). Contacter Christine (voir avec Monik)</p>
Axe n°6	Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent
Action 50 Achever la mise en œuvre du dispositif de communication formation sensibilisation (2012-2014), l'évaluer et donner une suite à cette première étape	
Discussion	<p>Identification des actions CESP en Nouvelle-Calédonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe des sentiers de découverte, certains officiels et d'autres plus officieux. A noter l'existence d'un sentier de découverte de la mangrove de Ouémo (Nouméa). La mangrove de Rivière Salée peut aussi se visiter accompagné de l'association SOS Mangroves. La presqu'île de Ouano (La Foa) compte également trois sentiers pédagogiques à travers la mangrove. A Pouébo, c'est le sentier écotouristique de Mazé Dét qui permet de découvrir la mangrove). Il existe aussi des sentiers sous-marins : celui de l'île aux Canards (Nouméa) géré par le CIE, celui du domaine de Déva (Bourail), celui de Hienghène, celui de Lifou, ... Des livrets peuvent accompagner la découverte de ces sentiers (voir par exemple http://fr.calameo.com/read/0041050497930b18520c2). Des sorties scolaires et des sorties grand publics sont organisées sur les différents sentiers, ainsi que sur le platier de Pindaï. Des journées d'échanges sur la mangrove sont organisées (voir http://www.cen.nc/documents/42252/0/N%C2%B0+122+octobre+16+LE+PAYS++Echang)

	<p>es+autour+de+la+mangrove.pdf/a410a98d-592a-405d-9ae4-b0f7787107af?t=1476656585025)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence rare de panneaux explicatifs car ils ne restent pas en place, leur durée de vie est très courte. Il y en a encore moins sur les zones humides terrestres. A noter la présence d'un panneau aux chutes de la Madeleine, et certainement des panneaux dans le parc de Rivière Bleu. - Il existe une exposition itinérante sur le patrimoine mondiale, stockée au CEN. - Le CIE réalise de nombreuses actions ainsi que des livrets. - L'association SOS Mangrove a réalisé une plaquette " Protégeons nos mangroves" qui traite de toutes les mangroves où l'association est intervenue. D'autre part, l'association est en train de réaliser un fichier d'identification des espèces de palétuviers du pays, qui se présentera sous forme plastifiée pouvant être utilisée sur le terrain. La CPS souhaiterait en faire la traduction. - Le site Endemia existe également sous forme d'application pour smartphone et tablette et permet d'accéder sur le terrain à des informations sur les espèces. - Il y a trois tests d'aires marines éducatives en Nouvelle-Calédonie (Boulari, Kaméré, ?)
A faire	Rencontrer le CIE pour compléter la liste des actions CESP.
Action 51 Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar	
Discussion	Une étude sur le potentiel touristique du site Ramsar des Lacs du Grand Sud a été réalisé.
A faire	Voir avec La Province Sud si le rapport est disponible.